



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 21255

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les annonces faites concernant les intentions du Gouvernement de financer la création d'une allocation d'autonomie pour certains étudiants par la suppression de la demi-part fiscale dont bénéficient toutes les familles dont un enfant poursuit ses études dans le supérieur. La Fédération PEEP, seule fédération d'association de parents de l'enseignement public présente dans l'enseignement supérieur, s'étonne à juste titre de telles annonces avant même l'ouverture de la concertation sur la réforme des aides sociales. Cette instance s'inquiète aussi des effets d'une telle mesure sur les 600 000 familles qui bénéficient de la demi-part fiscale et qui restent les premiers contributeurs au financement des études de leurs enfants et s'interroge sur la possibilité de détacher fiscalement les étudiants du foyer parental et de prendre en compte, dans un même temps, les revenus de ces mêmes parents pour déterminer le droit aux différentes aides sociales (bourses, allocations d'études). Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur les différentes interrogations évoquées par la Fédération PEEP.

Texte de la réponse

Dans le cadre du chantier de modernisation de l'action publique, une réflexion est actuellement en cours destinée à aboutir à l'élaboration d'un plan national de la vie étudiante comportant une révision des aides directes aux étudiants. Cette révision visera, conformément à l'engagement du Président de la République, la création d'une allocation d'études et de formation sous condition de ressources, dans le cadre d'un parcours d'autonomie. La réforme à l'étude devra permettre, d'une part, de réduire la proportion d'étudiants dont les chances de réussite sont restreintes par l'obligation de travailler concurremment à leur formation dans des conditions défavorables, d'autre part, de mieux prendre en compte les ressources réelles des étudiants et, enfin, d'atténuer les effets de seuil. Elle visera également à mieux prendre en considération la diversité des situations familiales. Les orientations et les modalités de cette réforme seront définies dans le courant de l'année 2013. Elles ne sont pas encore arrêtées. L'inquiétude de la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) repose sur la seule lecture d'articles de presse imprécis.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21255

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2997

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6959